



## En progression jusqu'en 2019, la durée d'utilisation des équipements devrait fléchir en 2020

### Résultats de l'enquête menée par la Banque de France en septembre 2019

En 2019, la durée d'utilisation des équipements (DUE) a augmenté de 1,6 %, une hausse comparable à celle de 2018 (+ 1,9 %) traduisant les ajustements effectués par les entreprises pour maintenir ou accroître leur activité. Mais plus de 50 % d'entre elles déclaraient être confrontées au manque de main-d'œuvre qualifiée.

Les difficultés de recrutement contribuaient à limiter l'activité de près de la moitié des entreprises interrogées. Elles se concentraient sur une part réduite du personnel et sur des postes clés, la contrainte variant grandement selon le type de poste, la taille de l'entreprise et le secteur d'activité.

La crise sanitaire liée au Covid-19 devrait affecter durablement à la baisse la DUE, les effets de la réduction de l'activité l'emportant sur le besoin de réorganiser le processus de production. Par la suite, les futurs enjeux devraient davantage porter sur l'organisation de la production, les éventuels goulots d'étranglement sur les matières premières ou les approvisionnements.

**Sandra NEVOUX, Laurent BAUDRY, Sylvie TARRIEU**

Direction des Études microéconomiques et structurelles

**Mathilde GERARDIN, Arnaud DEBUF, Wilfried EVAÏN, Fabrice HEURTEBIZE, Sylvia MATIAS, Julien ZORY**

Direction des Enquêtes et Statistiques sectorielles

Codes JEL

D21, D24

J21, J23

Avec le concours de la direction générale des Services à l'économie et du Réseau et des unités du réseau de la Banque de France

**1,6 %**

la hausse moyenne de la durée d'utilisation des équipements (DUE) en 2019

**52 %**

la part des entreprises confrontées à des obstacles à l'allongement de la DUE

**44 %**

la part des entreprises dont l'activité est limitée par des difficultés de recrutement

### Variations de la durée d'utilisation des équipements (DUE), de l'indice de la production industrielle (IPI) et du taux d'utilisation des capacités de production (TUC)

(en %)

— DUE, glissement annuel à fin septembre  
— IPI, glissement annuel à fin septembre  
— TUC, variation en points de pourcentage



Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus (pour la DUE) ; entreprises de l'industrie manufacturière (pour l'IPI et le TUC).  
Sources : Banque de France (DUE et TUC) et Insee (IPI).



## 1 La durée d'utilisation des équipements continue de progresser en 2019

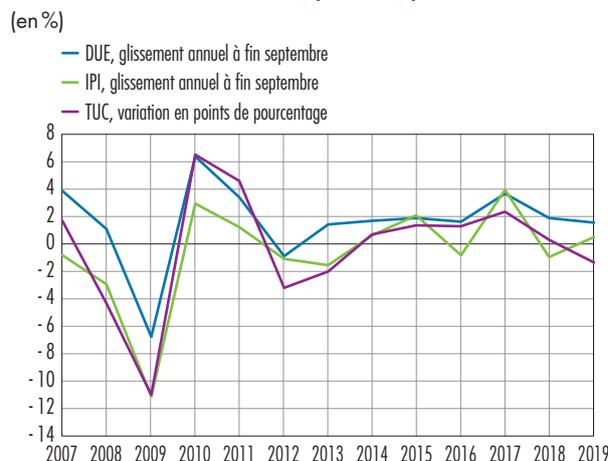
L'enquête de la Banque de France sur les conditions de production <sup>1</sup> apporte des informations sur les ajustements effectués par les entreprises pour répondre rapidement à l'évolution de la demande sans pour autant modifier leur comportement d'investissement. En effet, face à une hausse ou une baisse inopinée de la demande, les entreprises s'ajustent, dans un premier temps, via le taux d'utilisation des capacités de production (TUC) et la durée d'utilisation des équipements (DUE). Elles adaptent ensuite la quantité de travail et de capital – cf. notamment l'étude de Cette, Lecat et Jiddou (2016), qui s'appuie sur ces données d'enquête.

### La DUE évolue en phase avec l'activité industrielle

Entre 2018 et 2019, la DUE a progressé de 1,6% en moyenne, soit un rythme comparable à celui observé entre 2017 et 2018 (+ 1,9%). Parallèlement, les indicateurs dans l'industrie, notamment le TUC et l'indice de la production industrielle (IPI) – cf. graphique 1 et tableau 1 *infra* – ont peu fluctué et le PIB a faiblement progressé.

La DUE ralentit nettement entre 2018 et 2019 au sein des petites et moyennes entreprises <sup>2</sup>, tandis qu'elle accélère légèrement dans les grandes entreprises <sup>3</sup> (cf. tableau 1). Cela se traduit par une convergence des rythmes de croissance de la DUE entre PME et

## G1 Variations de la durée d'utilisation des équipements (DUE), de l'indice de la production industrielle (IPI) et du taux d'utilisation des capacités de production (TUC)



Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus (pour la DUE) ; entreprises de l'industrie manufacturière (pour l'IPI et le TUC).

Lecture : Entre septembre 2018 et septembre 2019, la DUE augmente de 1,6% et l'IPI de 0,5% ; entre 2018 et 2019, le TUC diminue de 1,3%.

Note : Pour le calcul de la variation de la DUE, les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Sources : Banque de France (DUE et TUC) et Insee (IPI).

grandes entreprises. De même, les taux de croissance de la DUE s'alignent entre les différents secteurs d'activité. Toutefois, le secteur des matériels de transport se démarque avec une forte hausse. Ce secteur présente historiquement des variations particulièrement heurtées – cf. graphiques 2a et 2b.

<sup>1</sup> L'enquête sur les conditions de production a été publiée jusqu'en 2019 sous le nom d'« enquête sur la durée d'utilisation des équipements ». Cette enquête est l'unique en France à cibler la DUE. La durée moyenne d'utilisation des équipements correspond au nombre moyen d'heures durant lesquelles les équipements sont utilisés au cours d'une semaine définie en septembre. Les entreprises interrogées répondent à la question suivante : « Quelle est la variation de la durée d'utilisation de vos équipements sur les douze derniers mois (la semaine du 2 au 8 septembre 2019 par rapport à la semaine du 3 au 9 septembre 2018) ? » Pour plus de détails, se reporter à l'annexe méthodologique à la fin de cet article.

<sup>2</sup> Les petites et moyennes entreprises (PME) sont définies par une taille d'effectif de 20 à 499 salariés.

<sup>3</sup> Les grandes entreprises sont définies par une taille d'effectif de 500 salariés ou plus.



### T1 Variations de la durée d'utilisation des équipements (DUE) et de l'indice de la production industrielle (IPI), par taille d'entreprise et secteur d'activité

(glissement annuel en septembre, en %)

	Variation de la durée d'utilisation des équipements						Variation de l'indice de la production industrielle					
	2007	2009	2012	2017	2018	2019	2007	2009	2012	2017	2018	2019
<b>Ensemble</b>	3,9	-6,8	-0,9	3,7	1,9	1,6	-0,8	-11,1	-1,1	4,0	-1,0	0,5
<b>Par taille d'entreprise</b>												
Petites et moyennes entreprises (20 à 499 salariés)	4,1	-5,4	-0,4	3,3	3,0	1,8						
Grandes entreprises (500 salariés ou plus)	3,7	-8,4	-1,5	4,2	0,6	1,3						
<b>Par secteur d'activité</b>												
Denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (C1)	3,3	2,2	2,5	-0,5	0,5	0,3	0,9	0,0	-0,5	-0,6	-2,8	0,7
Équipements électriques, électroniques, informatiques et machines (C3)	4,3	-7,3	1,8	4,4	5,0	0,5	0,5	-24,1	-1,5	3,5	-0,6	2,5
Matériels de transport (C4)	7,0	-11,7	-7,3	8,0	0,6	5,6	-5,1	-7,2	-4,9	11,3	-1,0	0,2
Autres produits industriels (C5)	3,2	-7,2	-0,8	3,3	1,7	0,9	-0,4	-10,8	0,0	3,8	-0,5	0,5

Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus (pour la DUE) ; entreprises de l'industrie manufacturière (pour l'IPI).  
Lecture : Entre septembre 2018 et septembre 2019, la DUE augmente de 1,6% et l'IPI de 0,5%.

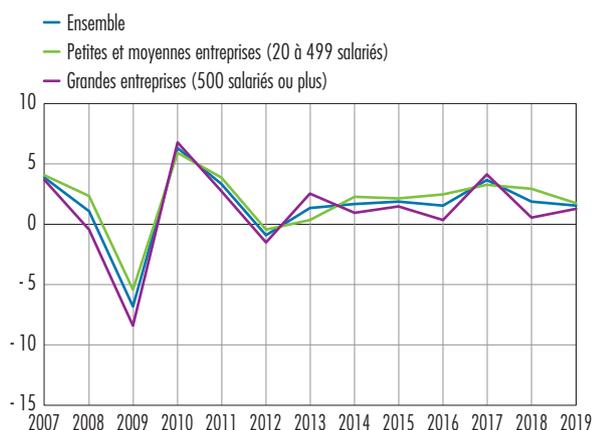
Note : Pour le calcul de la variation de la DUE, les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Sources : Banque de France (enquête sur les conditions de production pour la DUE) et Insee (enquêtes mensuelles de branche pour l'IPI).

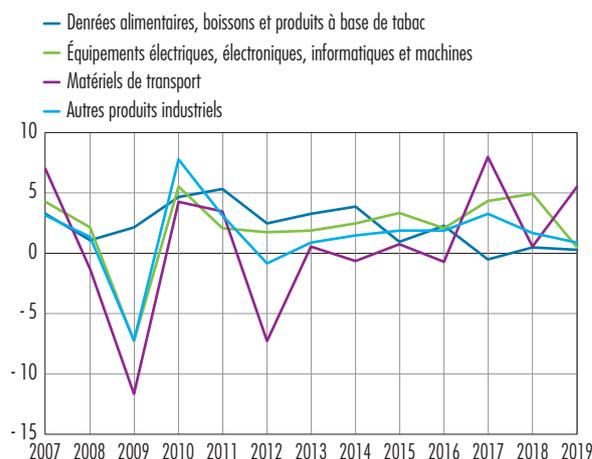
### G2 Variation de la durée d'utilisation des équipements (DUE)

(glissement annuel en septembre, en %)

#### a) par taille d'entreprise



#### b) par secteur d'activité



Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

Lecture : a) Entre septembre 2018 et septembre 2019, la DUE augmente de 1,6% ; b) Entre septembre 2018 et septembre 2019, la DUE augmente de 5,6% dans le secteur des matériels de transport.

Note : Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).



### Le recours au travail posté permet d'augmenter la DUE

Pour augmenter la DUE, et ainsi l'utilisation de leur stock de capital, les entreprises peuvent allonger la durée de travail de leurs employés ou réorganiser la production en ayant recours au travail posté, de manière à ce que plusieurs opérateurs se succèdent sur le même poste <sup>4</sup>.

En 2019, 79% des entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus recourent au travail posté. Cette part est plus élevée dans les grandes entreprises (94%) que dans les PME (68%), et également la plus importante dans le secteur des matériels de transport (88% – cf. tableau 2).

Le travail posté (ou en équipes) concerne au total 33% des effectifs de l'ensemble des entreprises interrogées. Les entreprises recourant au travail posté mobilisent à cet effet 43% de leurs effectifs, répartis de la manière

suivante : 20% en travail posté discontinu, 14% en travail posté semi-continu et 9% en travail posté continu <sup>5</sup>. Cette répartition apparaît homogène selon les différentes catégories d'entreprises. Elle varie en revanche d'un secteur à l'autre, mais le travail posté discontinu demeure toujours prépondérant par rapport au travail posté semi-continu, lui-même privilégié par rapport au travail posté continu (cf. tableau 2).

### La durée hebdomadaire du travail demeure stable

La DUE dépend également de la durée hebdomadaire moyenne du travail, qui est demeurée relativement stable entre 2018 et 2019, passant de 36,4 à 36,3 heures <sup>6</sup>.

Cette durée est sensiblement la même dans les PME et les grandes entreprises (cf. graphique 3a). Elle varie également peu entre les différents secteurs d'activité, entre 36,0 et 36,8 heures en 2019, contre 36,2 et 36,8 heures l'année précédente (cf. graphique 3b).

### T2 Part des entreprises recourant au travail posté et part des effectifs concernés, par taille d'entreprise et secteur d'activité en 2019

(en %)

	Part des entreprises recourant au travail posté	Part des effectifs en travail posté au sein de toutes les entreprises				Part des effectifs en travail posté au sein des entreprises recourant au travail posté			
		Total	dont discontinu	semi-continu	continu	Total	dont discontinu	semi-continu	continu
Ensemble	79	33	15	11	7	43	19	14	9
Par taille d'entreprise									
Petites et moyennes entreprises (20 à 499 salariés)	68	29	13	11	5	43	20	16	8
Grandes entreprises (500 salariés ou plus)	94	39	18	12	10	42	19	13	11
Par secteur d'activité									
Denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (C1)	75	34	20	10	5	46	27	13	6
Équipements électriques, électroniques, informatiques et machines (C3)	74	23	11	7	5	31	15	9	7
Matériels de transport (C4)	88	37	14	13	10	42	16	15	12
Autres produits industriels (C5)	80	36	16	13	8	46	20	16	10

Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

Note : Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).

4 Le travail posté, ou travail en équipes successives, correspond à des modes d'organisation du travail pour lesquels un même poste ou un même ensemble de postes est occupé, par rotation, par des effectifs différents appartenant à des équipes distinctes. Pour plus de détails, se reporter à l'annexe méthodologique.

5 Pour plus de détails, se reporter à l'annexe méthodologique.

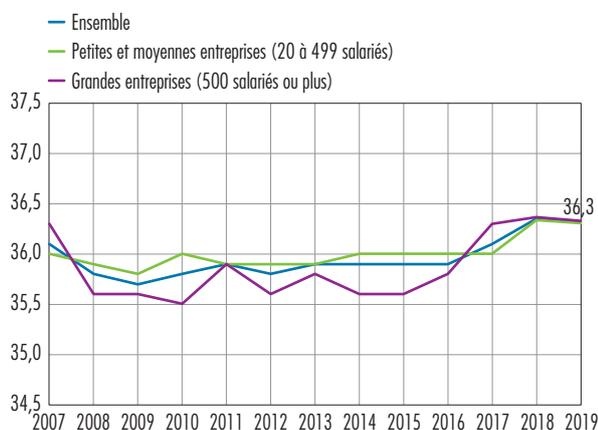
6 À titre de comparaison, la durée hebdomadaire moyenne du travail dans l'ensemble de l'industrie est de 35,4 heures à fin septembre 2019, comme à fin septembre 2018, d'après l'enquête trimestrielle « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre » (Acemo) de la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (Dares) du ministère du Travail.



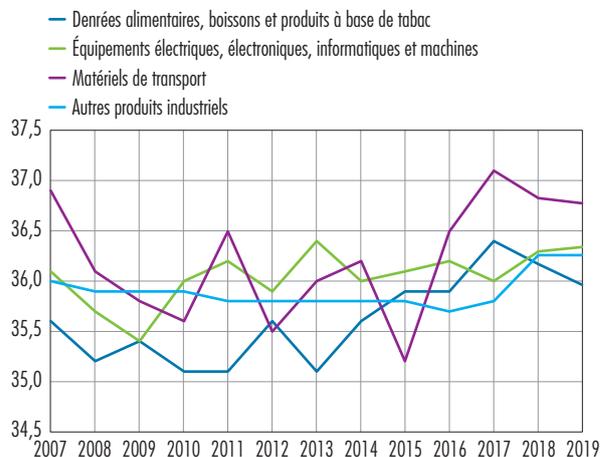
### G3 Durée hebdomadaire du travail

(en heures)

a) par taille d'entreprise



b) par secteur d'activité



Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

Note : Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).

## 2 Les obstacles à l'allongement de la DUE persistent en 2019

En 2019, 52 % des entreprises (contre 51 % en 2018) déclarent être confrontées à des obstacles à l'allongement de la DUE pour répondre à un surcroît de demande.

Parmi ces entreprises, 53 % considèrent que ces obstacles les auraient empêchées de porter la DUE au niveau désiré (contre 52 % en 2018). Ce pourcentage s'élève à 63 % dans les PME (cf. tableau 3).

### T3 Part des entreprises confrontées à des obstacles à l'allongement de la DUE, par taille et secteur d'activité

(en %)

	2016	2017	2018	2019
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>41</b>	<b>51</b>	<b>52</b>
<i>dont celles considérant ces obstacles comme limitatifs</i>	<i>45</i>	<i>55</i>	<i>52</i>	<i>53</i>
<b>Par taille d'entreprise</b>				
Petites et moyennes entreprises (20 à 499 salariés)	43	43	48	50
<i>dont celles considérant ces obstacles comme limitatifs</i>	<i>45</i>	<i>51</i>	<i>60</i>	<i>63</i>
Grandes entreprises (500 salariés ou plus)	47	38	54	55
<i>dont celles considérant ces obstacles comme limitatifs</i>	<i>45</i>	<i>60</i>	<i>43</i>	<i>42</i>
<b>Par secteur d'activité</b>				
Denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (C1)	43	42	44	43
<i>dont celles considérant ces obstacles comme limitatifs</i>	<i>45</i>	<i>50</i>	<i>37</i>	<i>49</i>
Équipements électriques, électroniques, informatiques et machines (C3)	45	37	48	47
<i>dont celles considérant ces obstacles comme limitatifs</i>	<i>43</i>	<i>55</i>	<i>74</i>	<i>55</i>
Matériels de transport (C4)	47	20	59	67
<i>dont celles considérant ces obstacles comme limitatifs</i>	<i>22</i>	<i>66</i>	<i>19</i>	<i>42</i>
Autres produits industriels (C5)	44	49	51	52
<i>dont celles considérant ces obstacles comme limitatifs</i>	<i>54</i>	<i>54</i>	<i>62</i>	<i>58</i>

Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

Note : Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).



### L'absence de personnel qualifié demeure le premier obstacle à l'allongement de la DUE

Parmi les entreprises rencontrant des obstacles à l'allongement de leur DUE en 2019, 62% signalent en priorité l'absence de personnel qualifié. Ce manque figure depuis 2015 en première position parmi les sept obstacles à un allongement de la DUE identifiés par l'enquête (cf. tableau 4).

Cela recoupe les résultats de l'enquête trimestrielle de l'Insee sur la conjoncture dans l'industrie, dans laquelle 50,1% des entreprises font état de difficultés de recrutement, soit un niveau nettement supérieur à sa moyenne de long terme de 31,6% (cf. graphique 6).

Les réticences du personnel ou des syndicats à allonger la durée du travail constituent le deuxième obstacle mentionné par les chefs d'entreprise ; celui-ci enregistre l'augmentation la plus forte en 2019, de 39% à 52%. Comme en 2018, les chefs d'entreprise interrogés mentionnent ensuite les obstacles techniques (49%) et les goulots d'étranglement sur les matières premières ou les approvisionnements (42%) – cf. tableau 4.

### G4 Difficultés à recruter du personnel qualifié

(en %)



Champ : Entreprises des industries manufacturières et extractives.  
Source : Insee (enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie).

### Le taux d'utilisation des capacités de production augmente légèrement

En 2019, les entreprises interrogées déclarent un taux d'utilisation des capacités de production (TUC) de 77,2%. En légère hausse par rapport à 2018 (76,8%), il suit ainsi l'évolution de la variation de la DUE.

### T4 Répartition des entreprises confrontées à des obstacles à l'allongement de la DUE, par type d'obstacle

(en %, part des entreprises considérant l'obstacle en question comme étant important, avec plusieurs choix possibles)

	2015	2016	2017	2018	2019
Absence de personnel qualifié	54	59	72	70	62
Réticences du personnel ou des syndicats	36	29	42	39	52
Obstacles techniques	38	37	44	46	49
Goulots d'étranglement sur les matières premières ou les approvisionnements	30	41	45	45	42
Obstacles législatifs ou réglementaires	30	29	28	28	32
Accord d'entreprise	13	14	16	21	29
Accord ou convention de branche	7	6	8	11	8
Autres <sup>a)</sup>	9	10	–	–	–

a) Depuis 2017, les obstacles « Autres » ont été supprimés.

Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

Lecture : En 2019, 62% des entreprises confrontées à des obstacles à l'allongement de la DUE considèrent l'absence de personnel qualifié comme un obstacle important. Elles sont également 52% à considérer les réticences du personnel ou des syndicats comme un obstacle important.

Note : Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).



### T5 Taux d'utilisation des capacités de production (TUC), selon différentes sources

(en %)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TUC selon conditions de production	79,3	78,0	70,4	75,8	76,8	74,3	75,4	76,1	74,7	76,3	78,4	76,8	77,2
TUC selon EMC <sup>a)</sup>	83,9	80,3	71,5	76,1	79,7	77,1	75,6	76,1	77,2	78,1	80,0	80,2	79,1
TUC selon Insee <sup>a)</sup>	85,8	85,0	74,1	77,5	82,1	80,9	80,5	81,0	81,9	82,5	84,3	85,4	84,1

a) Moyenne annuelle en pourcentage.

Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière (TUC issu de l'enquête mensuelle de conjoncture), entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus (TUC issu de l'enquête sur les conditions de production).

Notes : Pour le calcul du TUC issu de l'enquête sur les conditions de production, les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise. L'écart avec le TUC issu de l'EMC est principalement dû à des échantillons et périodes de référence différents (cf. annexe méthodologique). Les questions entre les deux enquêtes ont été harmonisées seulement à partir de 2007.

Sources : Banque de France (enquête mensuelle de conjoncture et enquête sur les conditions de production) et Insee (enquête trimestrielle de conjoncture).

### Focus de l'enquête sur les conditions de production 2019 : les difficultés de recrutement

En 2019, l'enquête sur les conditions de production intègre des questions supplémentaires sur les difficultés de recrutement. Les questions portent notamment sur le nombre de postes à pourvoir, les obstacles aux recrutements et les solutions envisagées pour y faire face.

Les résultats de l'enquête révèlent que les difficultés de recrutement varient selon la taille, le secteur d'activité des entreprises ou la catégorie socioprofessionnelle des personnes à recruter (cf. tableaux *infra*). Dans l'ensemble :

- la quasi-totalité des entreprises interrogées (84%) cherchent à recruter. La plupart de ces entreprises (74%) rencontrent des difficultés de recrutement, qui pénalisent l'activité de près de la moitié d'entre elles (44% – cf. tableau Ta) ;
- les projets de recrutement concernent 3,1 % des effectifs au sein de toutes les entreprises interrogées ; celles-ci considèrent que 1,9% de leurs effectifs sera difficile à recruter (cf. tableau Tb) ;
- plus de 60% des entreprises identifient la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail local comme un obstacle majeur aux recrutements <sup>1</sup>, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle recherchée. Bien que de moindre ampleur, la pénurie de main-d'œuvre au niveau national constitue également une difficulté majeure pour les recrutements, en particulier d'employés et de techniciens. La concurrence des autres employeurs représente un obstacle au recrutement relativement plus marqué pour les postes de cadres (cf. tableau Tc) ;
- plébiscité par plus de 60% des entreprises, l'investissement dans la formation de candidats n'ayant pas toutes les compétences requises constitue la principale solution envisagée pour faire face aux difficultés de recrutement, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle recherchée, mais plus particulièrement pour les non-cadres. Le recours à des agences d'intérim est aussi largement envisagé pour le recrutement d'ouvriers, d'employés et de techniciens, tandis que les cabinets de recrutement spécialisés sont privilégiés pour l'embauche de cadres (cf. tableau Td).

.../...

<sup>1</sup> Ce résultat est cohérent avec ceux des enquêtes relatives aux difficultés de recrutement, telles que l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (Pôle emploi), les enquêtes « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre » (Acemo) et « Offre d'emploi et recrutement (Of'er) » (Dares), l'enquête de conjoncture (Insee) et l'enquête « Wage Dynamics Network » (Eurosystème), qui identifient l'absence de main-d'œuvre suffisamment qualifiée comme principal obstacle à l'embauche. Ce constat fait également écho aux principaux obstacles à l'allongement de la DUE.



### Ta Part des entreprises cherchant à recruter, difficultés de recrutement rencontrées et limitation de l'activité en 2019, par catégorie socioprofessionnelle

(en %)

	Part des entreprises cherchant à recruter	Part des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement	Part des entreprises dont l'activité est limitée par les difficultés de recrutement
Au moins un poste quelle que soit la catégorie	84	74	44
Au moins un poste de cadre	55	44	15
Au moins un poste d'employé ou de technicien	67	55	29
Au moins un poste d'ouvrier	59	46	24

Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

Note : Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).

### Tb Part des effectifs à recruter et part des effectifs difficiles à recruter en 2019, par catégorie socioprofessionnelle

(en % des effectifs totaux)

	Part des effectifs à recruter	Part des effectifs difficiles à recruter
Toutes entreprises, tous postes	3,1	1,9
dont postes d'ouvriers	1,7	1,0
dont postes d'employés et techniciens	0,9	0,6
dont postes de cadres	0,6	0,3

Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

Lecture : En 2019, en moyenne les entreprises cherchent à recruter 3,1 % de leurs effectifs actuels, répartis entre 1,7 % sur des postes d'ouvriers, 0,9 % sur des postes d'employés et techniciens, et 0,6 % sur des postes de cadres. Les postes à pourvoir pour lesquels les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement représentent en moyenne 1,9 % de leurs effectifs actuels, répartis entre 1,0 % sur les postes d'ouvriers, 0,6 % sur les postes d'employés et techniciens, et 0,3 % sur les postes de cadres.

Note : Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).

### Tc Obstacles aux recrutements en 2019, par catégorie socioprofessionnelle

(en %, part des entreprises considérant l'obstacle en question comme étant « important » ou « très important »)

	Postes d'ouvriers	Postes d'employés et techniciens	Postes de cadres
Pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail local	73	91	64
Pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail français	41	67	44
Concurrence de la part des autres employeurs	42	50	54
Faible attractivité des salaires d'embauche	29	24	18
Déficit d'image de l'entreprise, du secteur ou du poste	21	18	19
Pénibilité des conditions d'emploi (contrat de travail, horaires, etc.)	25	19	4
Pénibilité des conditions de travail (contraintes physiques, tâches répétitives, etc.)	33	9	2

Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

Lecture : En 2019, 84 % des entreprises faisant face à des difficultés de recrutement sur des postes d'ouvriers considère la pénurie de main d'œuvre sur le marché du travail local comme un obstacle « important » ou « très important », tout comme 98 % de celles faisant face à des difficultés de recrutement sur des postes d'employés ou de techniciens et 84 % de celles rencontrant des difficultés de recrutement sur des postes de cadres.

Note : Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).

.../...



### Td Solutions envisagées pour faire face aux difficultés de recrutement en 2019, par catégorie socioprofessionnelle

(en %, part des entreprises envisageant la solution en question)

	Postes d'ouvriers	Postes d'employés et techniciens	Postes de cadres
Investir dans la formation de candidats n'ayant pas toutes les compétences requises	91	86	64
Faire appel à des agences d'intérim	89	64	21
Faire appel à des cabinets spécialisés de recrutement	30	58	85
Améliorer les conditions de travail (aménagement des horaires, télétravail, etc.)	31	34	48
Augmenter les salaires d'embauche	22	29	23
Modifier le contrat de travail proposé (nature, durée)	10	9	5

Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

Lecture : En 2019, 92% des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement sur les postes d'ouvriers envisagent d'investir dans la formation de candidats n'ayant pas les compétences requises, tout comme 87% de celles rencontrant des difficultés de recrutement sur les postes d'employés et de techniciens, et 67% de celles rencontrant des difficultés de recrutement sur les postes de cadres.

Note : Les pondérations tiennent compte du secteur et de la taille de l'entreprise (cf. annexe méthodologique).

Source : Banque de France (enquête sur les conditions de production).

### 3. La crise sanitaire liée au Covid-19 devrait durablement affecter l'activité et son organisation en 2020

La crise sanitaire liée au Covid-19 devrait avoir des répercussions considérables sur les entreprises de l'industrie en 2020. En réponse à une contraction prévisionnelle du PIB de 8% en 2020 selon le gouvernement, la DUE devrait connaître une forte baisse, de même que le TUC <sup>7</sup>.

Cependant, cette crise aura probablement un effet différencié selon les secteurs d'activité. À cet égard, le secteur des denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac, ainsi que ceux des industries pharmaceutiques et chimiques, dont la baisse d'activité est moins marquée, devraient enregistrer une baisse de la DUE et du TUC moins importante que les autres secteurs industriels, particulièrement affectés par cette crise <sup>8</sup>.

Cette contraction de l'activité, d'ampleur inégalée depuis la Seconde Guerre mondiale, s'accompagne, par ailleurs, de contraintes sur l'organisation du processus de production, qui pourraient durer dans le temps. En particulier, le respect des mesures de distanciation physique et des normes sanitaires, ou encore l'indisponibilité de certains salariés pour congés maladie ou garde d'enfants, pourraient contraindre de manière durable les entreprises à modifier leurs chaînes de production. En conséquence, ces changements structurels sont également susceptibles d'affecter l'évolution de la DUE et du TUC en 2020.

Avec une DUE très vraisemblablement affectée à la baisse, et dans un contexte où les recrutements devraient sensiblement diminuer (453 800 destructions nettes d'emploi au premier trimestre 2020 selon l'Insee), la part des entreprises confrontées à des difficultés pour trouver de la main-d'œuvre devrait baisser.

<sup>7</sup> Selon la première estimation des comptes nationaux de l'Insee parue fin avril 2020, le PIB français se contracterait de 5,8% au premier trimestre 2020. D'après les prévisions de la Banque de France (*Point sur la conjoncture française à fin avril 2020*), la perte d'activité est estimée à environ -27% pour une semaine type de confinement en avril, après -32% pour la quinzaine de confinement de mars. L'industrie est sévèrement touchée, avec un niveau d'activité estimé à 52% de la normale en avril par les chefs d'entreprise. L'activité s'améliorerait après le déconfinement, et atteindrait, en moyenne, 66% du niveau normal à la fin du mois de mai.

<sup>8</sup> Selon les chefs d'entreprise, l'activité en avril ressort à 80% de son niveau normal dans l'industrie agroalimentaire, 46% dans le secteur des machines et des équipements, 44% dans le secteur des autres produits industriels et 10% dans l'automobile. Pour plus de détails, se reporter au point de la Banque de France sur la conjoncture française à fin avril 2020, *ibid.*



Cependant, à ce jour une grande incertitude entoure les modalités et la vitesse de sortie du confinement, et donc l'évolution de ces différents indicateurs sur l'année 2020. La baisse d'activité directement engendrée par le confinement, la fermeture prolongée des établissements accueillant du public et dont l'activité est considérée comme « non essentielle », l'incapacité de certains secteurs à maintenir leur activité tout en assurant la sécurité de leurs salariés, ainsi que l'exposition économique des secteurs déconfinés aux secteurs demeurant confinés (réduction

des débouchés et commandes) seront des facteurs déterminants (cf. Dares, enquête Acemo pendant la crise sanitaire Covid-19, avril 2020).

Par ailleurs, les politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics, telles que l'activité partielle, le prêt garanti par l'État (PGE), le plan de soutien d'urgence aux entreprises de Bpifrance ou le report du paiement des charges fiscales et sociales joueront également un rôle crucial dans la reprise d'activité.



## Bibliographie

Banque de France (2020)

*Point sur la conjoncture française à fin avril 2020*, mai.

[Télécharger le document](#)

Cette (G.), Dromel (N.), Lecat (R.) et Paret (A.-C.) (2013)

« Labour relations quality and productivity : an empirical analysis on french firms », *Review of Economics and Institutions*, vol. 4, n° 2, Université de Pérouse, Spring.

Cette (G.), Dromel (N.), Lecat (R.) et Paret (A.-C.) (2015)

« Production factor returns: the role of factor utilization », *Review of Economics and Statistics*, vol. 97, n° 1, mars, p. 134-143.

Cette (G.), Lecat (R.) et Jiddou (A. O. A.) (2016)

« How do firms adjust production factors to the cycle? », *The B.E. Journal of Macroeconomics*, vol. 16, n° 2, p. 361-394.

Chouard (V.), Baudry (L.), Minier (A.), Tabouret (R.) et Tarrieu (S.) (2018)

« La durée d'utilisation des équipements progresse fortement en 2017 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 216/1, mars-avril.

[Télécharger le document](#)

Chouard (V.), Hartweg (S.), Minier (A.), Tarrieu (S.) et Baudry (L.) (2016)

« Hausse toujours modérée de la durée d'utilisation des équipements en 2015 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 204, mars-avril, p. 35-43.

[Télécharger le document](#)

Chouard (V.), Minier (A.), Tabouret (R.), Tarrieu (S.) et Baudry (L.) (2017)

« Une hausse moins marquée de la durée d'utilisation des équipements en 2016 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 210, mars-avril, p. 61-69.

[Télécharger le document](#)

Chouard (V.), Minier (A.), Tarrieu (S.), Baudry (L.) et Soual (A.) (2015)

« La progression modérée de la durée d'utilisation des équipements se poursuit en 2014 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 199, 1<sup>er</sup> trimestre, p. 43-52.

[Télécharger le document](#)

Dares (2020)

*Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire liée au Covid-19*, avril.

Nevoux (S.), Py (L.), Baudry (L.), Hartweg (S.), Minier (A.) et Tarrieu (S.) (2019)

« La durée d'utilisation des équipements continue de progresser en 2018 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 222/2, mars-avril.

[Télécharger le document](#)



## Annexe

### Précisions méthodologiques

#### L'enquête sur les conditions de production de la Banque de France

La Banque de France, par l'intermédiaire des unités de son réseau, conduit depuis 1989 une enquête annuelle auprès des entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus sur leurs conditions de production. Cette enquête, précédemment intitulée « Enquête sur la durée d'utilisation des équipements », a donc été renommée en 2019 « Enquête sur les conditions de production ». La durée moyenne d'utilisation des équipements (DUE) correspond au nombre moyen d'heures durant lesquelles les équipements sont utilisés au cours d'une semaine de référence définie en septembre. La DUE est un élément d'analyse de l'utilisation du capital et, par suite, de la rentabilité des entreprises, dans la mesure où elle influe sur le coût d'amortissement des équipements productifs. Elle dépend à la fois du mode d'organisation du travail et de la durée moyenne du travail. L'enquête sur les conditions de production s'avère particulièrement utile pour apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs de l'industrie manufacturière.

L'enquête est mise en œuvre chaque année au mois de septembre, auprès d'un échantillon de 1 432 entreprises en 2019, et ses questions portent sur :

- les variations passées et prévues de la DUE ;
- le recours au travail posté et sa composition ;
- le niveau des effectifs et la durée hebdomadaire moyenne du travail sur l'année en cours et l'année précédente ;

- les obstacles à l'allongement de la DUE ;
- le taux d'utilisation des capacités de production (TUC), sans embauche supplémentaire.

Le **travail posté** recouvre trois modalités d'organisation du travail :

- le travail posté discontinu : un arrêt chaque jour ;
- le travail posté semi-continu : un arrêt par semaine ;
- le travail posté continu : aucun arrêt de la production pendant la semaine, éventuellement un arrêt annuel.

La **semaine de référence** pour les entreprises interrogées est celle du 2 au 8 septembre pour l'année 2019 (après celle du 3 au 9 septembre pour l'année 2018). L'entreprise est autorisée à choisir une autre semaine du même mois si celle prévue n'est pas adaptée.

Pour cette édition 2019, de nouvelles questions relatives aux difficultés de recrutement des entreprises ont été rajoutées. Ce volet de l'enquête comprend cinq questions, déclinées selon trois catégories de postes à pourvoir<sup>1</sup> :

1. À l'heure actuelle, combien de postes cherchez-vous à pourvoir<sup>2</sup>? Dans quelle catégorie socioprofessionnelle?
2. Pour combien de ces postes rencontrez-vous effectivement des difficultés de recrutement?
3. Votre activité est-elle limitée par ces éventuelles difficultés de recrutement?

<sup>1</sup> Les trois catégories socioprofessionnelles sont : les ouvriers, les employés et techniciens, et les cadres. Un ouvrier effectue un travail manuel au sein de l'établissement ou de l'entreprise. Un employé effectue un travail non manuel sans aucun rôle d'encadrement. Un technicien est un employé hautement qualifié doté de responsabilités techniques sans aucun rôle d'encadrement. Un cadre occupe un poste d'encadrement au sein de l'établissement ou de l'entreprise.

<sup>2</sup> Les recrutements envisagés font référence aux postes nouvellement créés, inoccupés, ou encore occupés mais sur le point de se libérer, pour lesquels l'établissement ou l'entreprise mène à l'extérieur des démarches actives de recherche de candidats adéquats, immédiatement ou dans les trois prochains mois. Ces postes peuvent être des contrats à durée indéterminée (CDI), des contrats à durée déterminée (CDD), ou des emplois saisonniers, même de courte durée (de moins d'un mois). Ces postes peuvent concerner de nouveaux emplois, des remplacements (pour congés maternité ou maladie, départs en retraite, démissions, etc.) ou des projets saisonniers (c'est-à-dire liés à un surcroît d'activité temporaire et récurrent).



4. Les facteurs suivants constituent-ils des obstacles au recrutement i) pas importants, ii) peu importants, iii) importants, ou iv) très importants ?

- Pénurie de main-d'œuvre ayant les compétences requises à proximité de l'établissement ou de l'entreprise ou sur le marché du travail local
- Pénurie de main-d'œuvre ayant les compétences requises sur l'ensemble du territoire français
- Faible attractivité des salaires d'embauche
- Pénibilité des conditions de travail (contraintes physiques, environnement agressif, tâches répétitives)
- Pénibilité des conditions d'emploi (contrat de travail, horaires contraignants)<sup>3</sup>
- Concurrence des autres employeurs
- Déficit d'image de l'établissement ou de l'entreprise, du secteur d'activité ou du poste.

5. Pour faire face à ces obstacles, quelles solutions envisagez-vous pour chaque catégorie ?

- Augmenter les salaires d'embauche
- Modifier le contrat de travail proposé (nature, durée)
- Améliorer les conditions de travail (aménagement des horaires, télétravail)
- Faire appel à des cabinets de recrutement spécialisés
- Faire appel à des agences d'intérim
- Investir dans la formation de candidats n'ayant pas toutes les compétences requises.

Le **champ de l'échantillon** est constitué des entreprises appartenant aux secteurs suivants :

- denrées alimentaires, boissons, et produits à base de tabac (catégorie NES A17 « C1 », représentant 15,9% des effectifs des entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus en 2017) ;
- équipements électriques, électroniques, informatiques et machines (« C3 », 18,2%) ;
- matériels de transport (« C4 », 17,1%) ;
- autres produits industriels (« C5 », 48,8%).

Entre 2018 et 2019, le taux de couverture de l'échantillon diminue de façon significative : il passe en effet de 13,2% à 12,5%. Cela s'explique par la baisse du nombre de répondants appartenant à des entreprises de grande taille au profit d'entreprises de taille plus réduite (cf. tableau *infra*).

La **taille des entreprises** est définie en fonction des effectifs employés, les intérimaires y compris. Une petite ou moyenne entreprise emploie de 20 à 499 salariés, une grande entreprise 500 salariés ou plus.

1 432 de questionnaires ont été collectés dans le cadre de l'enquête sur les conditions de production en 2019. Parmi ces derniers, 63 ont été supprimés en raison de réponses de plusieurs établissements d'une même entreprise (ces questionnaires ont été fusionnés de sorte à conserver une seule observation par entreprise), de réponses de secteurs non manufacturiers (donc en dehors du champ de l'enquête), de réponses d'entreprises dont l'effectif ne correspondait pas au champ de l'enquête (20 salariés ou plus), ou de réponses d'entreprises dont la variation de la DUE entre 2018 et 2019 était manquante. Au final, l'étude porte donc sur 1 369 questionnaires et entreprises.

<sup>3</sup> La pénibilité liée à la nature du contrat de travail renvoie à une instabilité de l'emploi due à une forte rotation de la main-d'œuvre sur les postes, notamment en raison de l'usage répété de contrats à durée déterminée (CDD). La pénibilité liée aux horaires contraignants se rapporte au temps partiel choisi ou subi, au travail posté, et à la conciliation de rythmes de travail atypiques avec une vie de famille.



Les variables présentées dans cet article sont calculées en les pondérant par le produit de deux ratios : i) l'effectif de l'entreprise rapporté à l'effectif total de l'ensemble des entreprises de l'enquête appartenant à la même classe de taille et au même secteur d'activité (NES A17) que l'entreprise en question ; ii) l'effectif total de l'ensemble des entreprises de l'économie

française appartenant à cette même classe de taille et à ce même secteur d'activité, rapporté à l'effectif total de l'ensemble des entreprises de l'économie française de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus. Cette pondération est calculée à partir des statistiques d'effectifs exhaustives et les plus récentes (relatives à l'année 2017) fournies par l'Insee (cf. tableau *infra*).

### Nombre et part des entreprises et des effectifs au sein de la population totale et de l'échantillon de l'enquête DUE, par taille d'entreprise et secteur d'activité en 2019

(nombre en unité, part en %)

	Population totale				Échantillon de l'enquête sur les conditions de production					
	Entreprises		Effectifs		Entreprises		Effectifs		Taux de couverture en matière d'effectifs	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part		
<b>Total</b>	15 752	100,0	2 111 697	100,0	1 369	100,0	264 516	100,0	12,5	
<b>Par taille d'entreprise</b>										
Petites et moyennes entreprises (20 à 499 salariés)	15 138	96,1	1 167 541	55,3	1 275	93,1	142 697	53,9	12,2	
Grandes entreprises (500 salariés ou plus)	614	3,9	944 156	44,7	94	6,9	121 819	46,1	12,9	
<b>Par secteur d'activité</b>										
Denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (C1)	2 402	15,2	335 045	15,9	153	11,2	30 689	11,6	9,2	
Équipements électriques, électroniques, informatiques et machines (C3)	2 581	16,4	385 255	18,2	262	19,1	54 704	20,7	14,2	
Matériels de transport (C4)	705	4,5	361 213	17,1	67	4,9	45 418	17,2	12,6	
Autres produits industriels (C5)	10 064	63,9	1 030 184	48,8	887	64,8	133 705	50,5	13,0	

Champ : Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus.

Lecture : En 2019, la proportion des effectifs de l'échantillon de l'enquête sur les conditions de production au sein des effectifs de la population totale est de 12,5%.

Sources : Insee (population totale) et Banque de France (enquête sur les conditions de production).

#### Éditeur

Banque de France

#### Secrétaire de rédaction

Didier Névonnic

#### Directeur de la publication

Gilles Vaysset

#### Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

#### Rédaction en chef

Corinne Dauchy

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://publications.banque-france.fr/>

Rubrique « Abonnement »

